

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Diagnostics Immobiliers – Client Particulier

---

## Article 1 – Identification du professionnel

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont applicables aux prestations réalisées par :

**AD.IMMO**

EURL

SIRET : 807 754 288

28 chemin de Lauvirat

Email : catherinec.adi@gmail.com

Tél : 06 61 94 44 64

Ci-après dénommé « le Diagnostiqueur ».

---

## Article 2 – Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions d'exécution des missions de diagnostics immobiliers réalisées dans le cadre d'une vente, d'une location ou de toute autre obligation réglementaire.

Les prestations sont réalisées conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur au jour de l'intervention.

---

## Article 3 – Commande

La commande devient ferme et définitive à compter :

- De la signature de l'ordre de mission
- Ou de l'acceptation du devis
- Ou de la validation écrite (email inclus)

Le Client déclare être propriétaire du bien ou disposer d'un mandat l'autorisant à commander les diagnostics.

---

## Article 4 – Droit de rétractation

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, le Client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation.

Toute demande d'exécution immédiate avant la fin de ce délai devra faire l'objet d'une demande expresse écrite.

En cas d'exécution complète de la prestation avant la fin du délai de rétractation, le Client renonce à son droit de rétractation.

---

## **Article 5 – Prix et modalités de paiement**

Les prix sont exprimés en euros TTC.

Sauf mention contraire sur le devis ou l'ordre de mission :

- Le paiement est exigible le jour de l'intervention ou à réception de facture.

En cas de retard de paiement :

- Des pénalités calculées au taux légal en vigueur seront applicables
  - Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera due
- 

## **Article 6 – Obligations du Client**

Le Client s'engage à :

- Garantir l'accès à tous les locaux, dépendances, combles, caves, etc.
- Fournir les documents utiles (plans, diagnostics antérieurs, factures de travaux...)
- Assurer la sécurité des lieux

En cas d'accès impossible ou de conditions ne permettant pas la réalisation complète de la mission, un déplacement supplémentaire pourra être facturé.

---

## **Article 7 – Obligations du Diagnostiqueur**

Le Diagnostiqueur :

- Est certifié conformément à la réglementation en vigueur
- Dispose d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (Police n° : 10050385504 Compagnie : axa)
- Exerce en toute indépendance et impartialité

Les diagnostics constituent un constat de l'état apparent du bien au jour de la visite, sans démontage ni travaux destructifs sauf obligation réglementaire spécifique.

---

## **Article 8 – Responsabilité**

La responsabilité du Diagnostiqueur est limitée au montant de sa garantie d'assurance.

Elle ne pourra être engagée en cas :

- De vices cachés non décelables sans travaux destructifs
  - De modification du bien après intervention
  - D'informations erronées ou incomplètes fournies par le Client
- 

## **Article 9 – Durée de validité des diagnostics**

La durée de validité des diagnostics est fixée par la réglementation en vigueur.

Toute utilisation d'un diagnostic au-delà de sa durée légale de validité relève de la responsabilité exclusive du Client.

---

## **Article 10 – Données personnelles (RGPD)**

Les informations recueillies sont nécessaires à l'exécution de la mission.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le Client dispose d'un droit :

- D'accès
- De rectification
- D'effacement
- De limitation

Toute demande peut être adressée à :  
catherinec.adi@gmail.com

Les données sont conservées pendant la durée légale applicable aux diagnostics immobiliers.

---

## **Article 11 – Médiation et litiges**

En cas de litige, le Client s'adressera en priorité à AD.IMMO afin de rechercher une solution amiable.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

**CM2C**

**49 rue de Ponthieu**

**75 008 PARIS**

**Tel : 01 89 47 00 14**

**Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>**

**Mail : [litiges@cm2c.net](mailto:litiges@cm2c.net)**

À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents seront saisis conformément aux règles de droit commun.